



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire


Séance du **Jeu**di 23 Septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 61
 Nombre de membres présents : 44
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : 8
 Nombre de membres excusés : 7
 Nombre de membres absents : 2

Date de convocation :
17 septembre 2021

**Acte rendu exécutoire après visa du
 contrôle de légalité le :**

1 OCT. 2021

et affichage le :

1 OCT. 2021

**8 - Domaines de compétences par thèmes
 8.4 - Aménagement du territoire**

**Objet : Pôle de proximité de Vire Normandie – commune déléguée de Vire - Parc d'Activités
 La Papillonnière (programme d'extension PIPA) : modification de la promesse de vente de terrains
 au profit de la SARL La Lande**

L'an 2021, le 23 septembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 17 septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 17 septembre 2021.

Mme Marie-Ange CORDIER a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L.5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH			X : Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Najat LEMERAY	X				
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD		X : M. Arnaud BREARD			
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE				X	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO				X	
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN	X				
Mme Natacha MASSIEU					X
Mme Sandrine SAMSON				X : M. Marc GUILLAUMIN	
Mme Cyndi THOMAS				X : M. Eric MARTIN	

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
VALDALLIERE						
M. Jean-Paul ANGENEAU	X					
Mme Isabelle BACHELOT					X	
M. Frédéric BROGNIART				X : M. Jean-Paul ANGENEAU		
Mme Caroline CHANU				X : M. Serge COUASNON		
M. Gilles FAUCON	X					
Mme Brigitte MENNIER					X	
Mme Sabrina SCOLA						X
VIRE NORMANDIE						
M. Marc ANDREU SABATER	X					
Mme Marie-Noëlle BALLE				X : Mme Annie ROSSI		
Mme Cindy BAUDRON					X	
M. Lucien BAZIN	X					
Mme Marie-Ange CORDIER	X					
M. Serge COUASNON	X					
Mme Nicole DESMOTTES	X					
M. Coentin GOETHALS	X					
Mme Catherine MADELAINE					X	
M. Gilles MALOISEL	X					
M. Pascal MARTIN				X : Mme Jane PIGAULT		
M. Gérard MARY				X : Mme Valérie OLLIVIER		
Mme Marie-Odile MOREL	X					
Mme Valérie OLLIVIER	X					
M. Régis PICOT					X	
Mme Jane PIGAULT	X					
Mme Annie ROSSI	X					
M. Guy VELANY	X					
TOTAL	43	1	8	7	2	
Nombre de Membres en exercice	61					
Nombre de conseillers présents	44					
Quorum En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)	21					
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*) *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)	52					

M. Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

En vue d'accompagner les développements industriels de la société La Normandie sur le Parc d'Activités La Papillonnière, le conseil communautaire a, par délibération du 31 mai 2017, consenti une promesse de vente au bénéfice de la SARL La Lande portant sur une emprise de 5,8 ha environ.

La promesse prévoit qu'en fonction des besoins du bénéficiaire, l'emprise foncière pourra être cédée en une étape (globalité du terrain) ou en 2 temps (cession d'un lot A puis, postérieurement, d'un lot B).

Dans cette seconde hypothèse de cession en 2 temps :

- le lot A représentera une superficie minimale cessible de 2 ha d'un seul tenant contig aux parcelles occupées présentement sur le parc de la Papillonnière par La Normandie.
- Le lot B correspondra au solde de la superficie, objet de la promesse de vente, non intégrée au lot A.

Afin de répondre à ses besoins croissants de stockage liés à une augmentation de ses capacités de production, La Normandie a déposé un permis de construire visant à étendre sa plate-forme logistique, située sur le Parc La Papillonnière, qui passerait de 17 000 m² à 25 000 m².

Cette extension nécessite l'acquisition des parcelles communautaires référencées A 866p (anciennement A n° 678), A 879 et A 799 représentant une surface totale de 11 743 m², inférieure à la surface minimale cessible (lot A) de 2 ha prévue dans la promesse de vente.

Aussi, en vue de céder à La Normandie l'emprise nécessaire à son programme d'extension, il y a lieu de modifier les conditions de la promesse de vente comme suit :

Divisibilité du terrain

En fonction des besoins du bénéficiaire de la promesse de vente, l'emprise foncière pourra être cédée en une étape (globalité du terrain) ou en 2 temps (cession d'un lot A puis, postérieurement, d'un lot B).

Dans cette seconde hypothèse de cession en 2 temps :

- *le lot A représentera une superficie minimale cessible d'1 ha d'un seul tenant contigu aux parcelles occupées présentement sur le parc de la Papillonnière par La Normandie.*
- *Le lot B correspondra au solde de la superficie, objet de la promesse de vente, non intégrée au lot A.*

Les autres conditions de cession prévues dans la promesse de vente restent et demeurent inchangées.

Suivant les avis favorables de la commission Attractivité du territoire, réunie le 15 septembre 2021, et du Bureau communautaire réuni le 13 septembre 2021, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Donner un avis favorable à la modification de la promesse de vente signée avec la SARL La Lande ci-avant explicitée,
- Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer, avec la SARL La Lande, l'acte de vente correspondant à l'emprise de 11 628 m² en l'étude de l'Office Notarial Virois, notaire à Vire Normandie, ainsi que tout document relatif à ce conventionnement.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : 52 Contre : 0 Abstentions : 0
 Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



